



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Côte d'Ivoire

Question écrite n° 52516

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des établissements scolaires en Côte d'Ivoire qui ont été durement touchés par les événements dramatiques de ces dernières semaines. Déjà en 2003 de nombreuses écoles avaient été victimes de violences et les associations de parents d'élèves avaient en partie réparé les dégâts. Mais aujourd'hui la situation est encore plus grave. Il lui demande si la France pourra prendre des mesures pour aider la communauté française d'Abidjan à rétablir la situation en ce domaine et faciliter la stabilisation de l'enseignement des jeunes restés au pays.

Texte de la réponse

En Côte d'Ivoire, le dispositif des établissements conventionnés avec l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) accueillait 3 900 élèves. Sur ce total, 1 300 ont été rescolarisés en France après le retour de leur famille sur le territoire national et plus de 1 500 sont en voie de rescolarisation dans l'un des établissements du réseau de l'Agence présents dans un pays proche. Trois établissements homologués, le cours Lamartine, l'école « Le Nid » de Cocody et l'école La Pépinière, sont actuellement en mesure d'accueillir les élèves, nationaux dans la majeure partie des cas, encore présents sur le sol ivoirien. Les établissements relevant de l'AEFE ayant été partiellement ou totalement détruits, aucune réouverture d'établissement conventionné ne saurait être envisagée dans un avenir proche.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52516

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2004, page 9579

Réponse publiée le : 15 mars 2005, page 2711